

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE TERRORISME LES 22 ET 23 MARS Le phénomène et ses répercussions «décortiqués» par des spécialistes

L'Organisation nationale des victimes du terrorisme (ONVT) initie un débat sur le terrorisme les 22 et 23 mars prochains à l'hôtel El Aurassi.

Le choix de la date du 22 mars n'est pas fortuit, a indiqué hier, M^{me} Fatma Zohra Flici, présidente de l'ONVT lors d'une conférence de presse tenue au centre de presse d'El Moudjahid.

Précisant que cette date coïncide avec le 22 mars 1993, date de la première marche initiée par les démocrates après la série d'attentats qui avaient visé des intellectuels.

«Le peuple était sorti, à l'époque, pour dire non aux attentats terroristes, cette violence a donc été rejetée dès le début», a déclaré M^{me} Flici, précisant en outre, que l'organisation d'un colloque international sur le terrorisme est aussi dictée par l'apparition d'un nouveau phénomène celui des attentats suicide.

«De ce fait, la société civile est interpellée, comme toute la société et doit participer à la lutte contre ce nouveau phénomène et lui faire barrage», souligne la présidente de l'ONVT.

Par ailleurs, selon l'intervenante, des experts internationaux participeront au colloque qui se tiendra la semaine prochaine en présence de journalistes spécialistes de la question.

Quatorze communications sont au programme et s'articuleront notamment autour du terrorisme et des traumatismes de la société, victimes du terrorisme et médias, l'impact du terrorisme sur l'investissement, les victimes du terrorisme, la communauté internationale et la société civile ainsi que le terrorisme et la Charte pour la réconciliation nationale.

Quatre ateliers sont aussi au programme de cette rencontre qui verra notamment la participation d'experts français, italiens et égyptiens.

Par ailleurs et en réponse aux questions des journalistes concernant la réconciliation nationale et la revendication de l'ONVT sur le droit à la vérité et la justice, M^{me} Flici répondra que son organisation «préfère plutôt parler de paix».

L'intervenante renverra les présents aux débats et interventions sur la question qui seront initiés lors du colloque.

F.-Z. B.

LA JUSTICE ORDONNE L'ARRÊT DE LA GRÈVE SANS LE NOTIFIER AU SYNDICAT

Les paramédicaux maintiennent le mouvement de protestation

Sans surprise, le ministre de la Santé a une fois de plus actionné la justice pour mettre un terme à la grève du Syndicat algérien des paramédicaux (SAP). En effet, la justice s'est de nouveau distinguée en statuant sur l'illégalité du mouvement de grève sans convoquer le secrétaire général du syndicat et sans lui notifier cette décision.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le premier responsable du syndicat, M. Gachi, s'est dit surpris par la nouvelle, estimant que sans cette notification, le mouvement de protestation se poursuivait. Sur le terrain, les paramédicaux ont continué hier à débrayer pour la deuxième journée, ignorant la «décision» de justice. Dimanche soir, la chambre administrative de la cour d'Alger a effectivement ordonné l'arrêt de la grève après avoir statué en référé suite à l'action engagée par le ministère de

la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Ce n'est pas la première fois que Amar Tou a recouru à la justice pour mettre un terme aux mouvements de grève qui paralysent régulièrement son secteur.

En mars dernier, il avait traîné devant les tribunaux les docents et les maîtres assistants. En février, ce sont les paramédicaux qui en ont fait les frais. Le SAP avait été obligé de suspendre la grève de trois jours suite à la convocation de son SG au niveau de la cour d'Alger qui

avait jugé la grève illégale pour non-respect des procédures en vigueur. En dépit de toutes ces pressions, les paramédicaux ne comptent pas baisser les bras. Ils ont la ferme intention de rejoindre la Coordination des syndicats autonomes de la Fonction publique qui renouera avec la contestation dès le mois d'avril.

A l'instar des autres syndicats autonomes, le SAP conteste la grille des salaires et le statut particulier que le ministre de la Santé a remis à la Fonction publique sans prendre en considération les propositions du syndicat qui «refuse le marchandage et dit non à la régression et à l'humiliation de la corporation». Et de dénoncer : «Les manœuvres malsaines qui servent leurs intérêts personnels et

ceux de leurs commanditaires au détriment des milliers de paramédicaux». Au premier rang des revendications du SAP, figurent le statut particulier, la grille salariale et le régime indemnitaire. Le syndicat s'insurge contre «la précipitation des pouvoirs publics à instaurer la grille des salaires pourtant remise en cause et plus encore son application sans tenir compte du statut particulier qui est en gestation et encore plus ignorant les travaux de la commission nationale de l'avant-projet du statut particulier des paramédicaux».

Des revendications auxquelles la tutelle continue de faire la sourde oreille, préférant instrumentaliser la justice plutôt que d'ouvrir le dialogue...

N. I.

PHARMACIENS HOSPITALIERS

Manque d'effectifs dans les hôpitaux

Les pharmacies publiques ne sont plus en mesure d'assurer convenablement leur mission en raison du manque non négligeable de pharmaciens. Ces derniers ont choisi de travailler dans les officines privées en raison des conditions favorables qu'on ne trouve pas dans les pharmacies hospitalières, devenues au fil du temps des magasins de vente de médicaments et de produits pharmaceutiques.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - C'est du moins le constat fait ces deux derniers jours par le Conseil de l'ordre des pharmaciens qui a organisé ses 2^{es} journées de pharmacie hospitalière à l'hôtel El-Aurassi. Selon le président du Conseil, le Pr L'houari Abed, «il est aujourd'hui impératif de réhabiliter les missions du pharmacien dans les établissements hospitaliers en réponse aux nouvelles

responsabilités qui lui sont conférées dans le cadre de la démonopolisation de la Pharmacie centrale hospitalière».

La gestion des pharmacies hospitalières par les responsables de chaque structure sanitaire implique, effectivement, le rôle du pharmacien dans le recensement des besoins de l'établissement en matière de médicaments et le suivi du travail des laboratoires de biologie et des centres de transfusion sanguine.

Cependant, la contrainte rencontrée aujourd'hui, c'est que deux tiers des établissements hospitaliers n'ont pas de poste budgétaire de pharmacien hospitalier.

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière est ainsi interpellé pour répondre à ce besoin crucial en pharmaciens. C'est d'ailleurs la préoccupation exprimée lors de ces 2^{es} journées du CNOF, intitulées «pharmacien hospitalier : métier d'avenir», à travers lesquelles les

jeunes diplômés de l'Institut de pharmacie sont appelés à rejoindre le secteur public avec la promesse de leur assurer une carrière évolutive et des conditions de travail améliorées. Il serait, toutefois, difficile de convaincre les pharmaciens, sachant que le statut du pharmacien n'est pas encore connu et enregistré le même retard que ceux des différents corps hospitaliers. Cette profession compte 7 000 pharmaciens sur le territoire national et seulement 20% sont employés dans le secteur public. «Avec la nouvelle loi sanitaire et l'ouverture de nouvelles structures, la tutelle doit réfléchir à une politique de recrutement de pharmaciens dans tous les établissements sanitaires», a affirmé le Pr Abed qui a insisté, par ailleurs, sur la qualité de la formation dispensée à l'université qui est en deçà des attentes de la profession, tribuaires selon lui de la réhabilitation du statut du pharmacien hospitalier.

R. M.

BILAN DE L'AGENCE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DES PME

146 dossiers déposés en 2007

Le plan de communication lancé à travers le pays durant l'année 2007, par l'Agence nationale du développement des PME (ANDPME), a eu l'adhésion de 146 entreprises au programme national de mise à niveau des petites et moyennes entreprises, a indiqué hier Rachid Moussa, directeur général de l'ANDPME lors de son passage au forum du quotidien El Moudjahid.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - «Parmi ces 146 dossiers, 62 sont en cours d'étude» a précisé Rachid Moussa pour qui «le plus important n'est pas le nombre de dossiers présentés à l'agence mais l'aboutissement et la bonne exécution du processus de mise à niveau».

Il convient de noter que l'ANDPME est un établissement public à caractère administratif.

C'est un outil créé par le gouvernement en 2005, en vue d'accompagner les PME pour «faire face aux défis qui découlent des engagements internationaux de l'Algérie tels que l'adhésion à l'Organisation

mondiale du commerce (OMC), la création de la zone de libre échange en 2017 ainsi que l'accord d'association avec l'Union européenne» explique Abdelkrim Boughadou, directeur de la coopération et du

développement durable au sein de l'agence. Le processus de mise à niveau des PME concerne la bonne pratique de gestion, le renforcement des ressources humaines, l'application d'une bonne stratégie de développement ainsi que la recherche permanente de l'innovation. «L'objectif étant de renforcer la compétitivité de l'entreprise et la création d'emploi» note encore Abdelkrim Boughadou.

Financé sur budget de l'Etat

L. M.

MASCARA

Liberté provisoire pour deux correspondants de presse

Le chef de bureau du journal *El Khabar* ainsi que le correspondant de l'autre quotidien arabo-phonie *Manbar El Korrat* ont été présentés hier matin devant le procureur de la République près la cour de Mascara. Ils seront ensuite tous deux entendus par le juge d'instruction qui décidera de les mettre en liberté provisoire.

Ils sont poursuivis pour une même affaire, celle

relative à la publication d'informations faisant état de la mise en détention d'un policier exerçant à Tighennif pour une prétendue affaire de corruption. Il convient de signaler que des rectificatifs avaient ensuite paru dans les deux quotidiens en question.

M. Meddeber